

CHRONIQUES

Appel à résidence



© Charline Clavier

Résidence de recherche (artiste ou commissaire) en arts numériques et hybrides aux Productions Recto-Verso (Québec - Canada)

PRÉAMBULE

Lieu : Résidence à Québec (Québec - Canada)

Par : l'organisme Les Productions Recto-Verso, Festival Mois Multi

Durée : deux mois (Janvier- Février)

Autour de thèmes liés au numérique, à destination d'un-e commissaire d'exposition et/ou un-e artiste en art numérique français.

Afin de permettre la confrontation de points de vue artistiques différents, de favoriser l'établissement de liens durables entre les artistes, écrivain-es québécois-es et les artistes, écrivain-ees de France, et de contribuer ainsi au développement des démarches artistiques de ces créateur-ices, **CHRONIQUES** a signé une entente d'échanges d'artistes et d'ateliers-résidences sous le parrainage du Conseil des arts et des lettres du Québec entre le Québec et Marseille dans le domaine des arts numériques.

Forts de la première année de résidence croisée, nous entamons cette deuxième année dans les mêmes modalités. Ainsi, dans le cadre de cet échange, un-e commissaire ou un-e artiste en arts

numériques français-e pourra bénéficier d'un temps de recherche et de réflexion de 2 mois autour de thèmes liés au numérique.

La résidence se déroule au sein des Productions Recto-Verso, structure organisatrice du **festival Mois Multi**, à Québec (QC-CA). En contrepartie, un-e artiste ou commissaire québécois-e est accueilli-e à Marseille par **Chroniques** dans le cadre de la Biennale des Imaginaires Numériques.

OBJECTIFS

Cette résidence de recherche croisée a cinq objectifs :

- Soutenir et stimuler les créateur-ices en mettant à leur disposition un environnement et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres.
- Favoriser le ressourcement des artistes et des écrivain-es en leur donnant accès à un milieu culturel nouveau et stimulant.
- Permettre l'échange de points de vue artistiques ou littéraires et contribuer à l'établissement de liens durables entre les créateur-ices du Québec et de l'étranger.
- Promouvoir le travail et le développement de la carrière des artistes québécois-es à l'étranger.
- Développer de nouveaux réseaux de création, de production et de diffusion artistiques.

CARACTÉRISTIQUE DE LA RÉSIDENCE

Domaines concernés

Arts numériques et hybrides,
commissariat d'exposition, art visuel

Candidats visés

Artistes et/ou commissaires d'exposition
qui comptent au moins deux ans de
pratique artistique.

Durée du séjour et montant de la bourse

La durée du séjour est de huit semaines,
entre janvier et février 2025, selon les
disponibilités de l'organisme.
Le montant de la bourse est de 5500
euros.

Le lieu

Les Productions Recto-Verso sont le lieu
d'expression des mutations qui agitent
les pratiques artistiques contemporaines
en favorisant l'innovation et la prise de
risque. Elles soutiennent la recherche,
la création et la diffusion des arts
multis. Actives et engagées auprès
des artistes et de la communauté de
Québec, Les Productions Recto-Verso
œuvrent au sein d'un réseau national
et international. Référence en matière
de soutien à la création et à la diffusion
des pratiques artistiques d'avant-garde,
l'organisme constitue également un
maillon névralgique d'un vaste réseau
international d'art contemporain.

Les Productions Recto-Verso produisent
et coproduisent des œuvres qui
fusionnent des pratiques, des langages
et des procédés artistiques sur la
base d'expérimentations scéniques,
sensorielles et technologiques, en
plus de proposer un programme
de résidences artistiques axé
sur la recherche et la création
multidisciplinaire. Elles produisent le
Mois Multi, festival international d'arts
multidisciplinaires et électroniques, qui
accueille et diffuse des productions
d'avant-garde réalisées par des artistes
du Québec, du Canada et de l'étranger.

Condition d'accueil

Pendant la résidence à Recto-Verso,
sous la responsabilité de l'organisme, un
studio d'artiste, situé dans la coopérative
Méduse, est fourni gratuitement à
l'artiste ou commissaire retenu·e. En
fonction du développement et des
besoins du projet des espaces d'ateliers
chez les membres de la coopérative,
seront réservés par Recto-Verso au nom
de l'artiste retenu·e.

ADMISSIBILITÉ

Profils : Artiste professionnel·le ou commissaire

Pour être admissible, le·la candidat·e doit :

- Se déclarer artiste ou commissaire professionnel·le;
- Mener une pratique en France et y résider depuis au minimum une année;
- Créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte, moyennant rémunération, à titre de créateur·ice ou d'interprète, dans les domaines des arts numériques et hybrides et des arts visuels;
- Être engagé de façon continue dans sa recherche ou pratique artistique;
- Diffuser ou interpréter publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par les pairs.

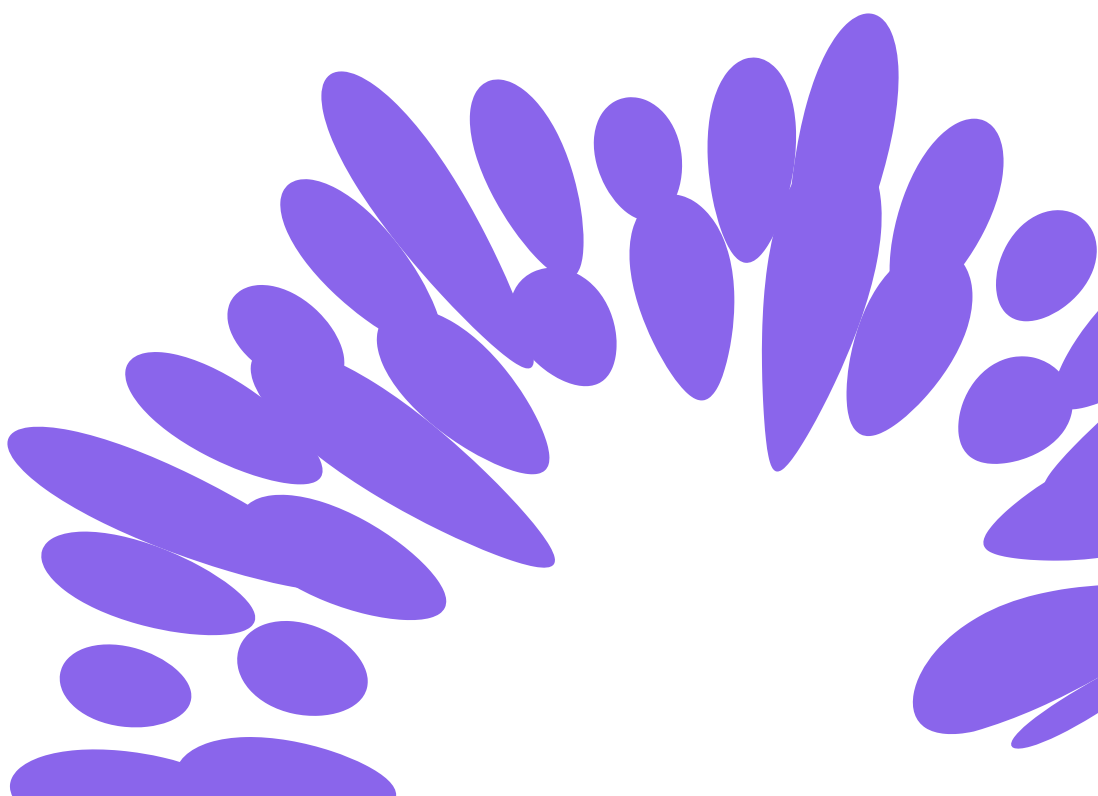
Inadmissibilité

Un groupe légalement constitué en compagnie ou en société de personnes, que leur constitution ait été faite à but lucratif ou non lucratif.

Les projets réalisés dans le cadre d'un programme scolaire.

Les demandes incomplètes.

Les projets nécessitant davantage des activités de production que de recherche



MONTANT DE LA BOURSE

Le montant est de 5 500€.

Frais couverts par la bourse

La bourse versée permet au·à la candidat·e retenu·e d'assumer les coûts de leurs assurances personnelles, ceux de leurs déplacements, leurs frais de subsistance et les frais de réalisation liés au projet. le·la candidat·e retenu·e s'engage à réserver ses transports de manière autonome.

Il est également de sa responsabilité de se procurer tous les documents nécessaires à la réalisation de son séjour à l'étranger, dont le visa lorsque le pays d'accueil l'exige.

Les candidat·es n'ont pas à soumettre de budget détaillé en appui à leur demande.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Critères :

- Qualité des recherches et du travail artistique
- Intérêt et pertinence du projet
- Faisabilité du projet

Processus :

Toutes les demandes sont évaluées au mérite, sur la base des objectifs et des critères d'évaluation spécifiques aux différents volets de la résidence.

Délai de réponse :

Si la demande est acceptée, le·la candidat·e reçoit la réponse par mail avec un document décrivant l'ensemble des modalités et conditions relatives à l'utilisation de la bourse.

Si la demande est refusée, le·la candidat·e recevra également la décision par mail dans la mesure du possible.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Date limite d'inscription : le 3 août 2024

Contenu du dossier :

- Une lettre de motivation précisant : le projet ; les retombées attendues de la résidence sur votre travail et votre carrière ; les raisons du choix de cette résidence en particulier pour la réalisation de votre projet.
- Un portfolio avec vos projets
- Un curriculum vitae
- Un dossier de presse

À envoyer à :
candidature@chroniques.org

Pour toute question :
candidature@chroniques.org

**RECTO
VERSO** 

CALQ 

Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

CHRONIQUES

